ILNAS-EN 15372:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 15372:2016

Ameublement - Résistance, durabilité et sécurité - Exigences applicables aux tables à usage non domestique

Möbel - Festigkeit, Dauerhaltbarkeit und Sicherheit - Anforderungen an Tische für den Nicht-Wohnbereich

Furniture - Strength, durability and safety - Requirements for non-domestic tables

11/2016

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 15372:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 15372:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

ILNAS-EN 15372:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR
Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 15372:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

EN 15372

Novembre 2016

ICS 97.140

Remplace EN 15372:2008

Version Française

Ameublement - Résistance, durabilité et sécurité - Exigences applicables aux tables à usage non domestique

Möbel - Festigkeit, Dauerhaltbarkeit und Sicherheit - Anforderungen an Tische für den Nicht-Wohnbereich

Furniture - Strength, durability and safety - Requirements for non-domestic tables

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 2 octobre 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

© 2016 CEN Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN.

Réf. n° EN 15372:2016 F

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3
1 Domaine d'application 4
2 Références normatives 4
3 Termes et définitions 4
4 Conditions d'essai 5
5 Sécurité, Stabilité, résistance, et durabilité 5
5.1 Exigences générales 5
5.2 Points de cisaillement et de pincement 5
5.2.1 Points de cisaillement et de pincement pendant le montage et le pliage 5
5.2.2 Points de cisaillement et de pincement liés à des mécanismes d'entraînement 6
5.2.3 Points de cisaillement et de pincement en cours d'utilisation 6
5.3 Stabilité 6
5.3.1 Stabilité sous charge verticale 6
5.3.2 Essai de stabilité des tables comportant des éléments extractibles 6
5.4 Résistance et durabilité 7
5.4.1 Généralités 7
5.4.2 Exigences 8
6 Instructions d'utilisation 8
7 Rapport d'essai 9
Annexe A (informative) Exigences d'essai additionnelles 10
Annexe B (informative) Niveaux d'essai en fonction de l'application 11

ILNAS-EN 15372:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le présent document (EN 15372:2016) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 207 “Ameublement”, dont le secrétariat est tenu par UNI.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mai 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mai 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Ce document remplace l’EN 15372:2008.

Les principales modifications ont pour objet de faire référence à la norme révisée EN 1730:2012.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

ILNAS-EN 15372:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS-EN 15372:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne prescrit les exigences de sécurité, de résistance et de durabilité s'appliquant à tous les types de tables à usage non domestique, y compris celles comportant du verre.

Elle ne s'applique pas aux tables et bureaux de mobilier de bureau, aux tables pour les établissements d'enseignement ni aux tables d'extérieur, qui font l'objet de normes Européennes spécifiques.

A l'exception des essais de stabilité, la norme n'a pas pour objet d'évaluer l'aptitude à l'emploi des rangements éventuellement présents dans les tables à usage non domestique.

Elle ne prescrit pas d'exigences relatives à la durabilité des roulettes et des mécanismes de réglage en hauteur.

Elle ne prescrit pas d'exigences relatives à la sécurité électrique.

Elle ne prescrit pas non plus d'exigences relatives à la résistance au vieillissement et à la dégradation.

La norme comporte deux annexes :

— l'Annexe A (informative) exigences d'essai additionnelles ;

— l'Annexe B (informative) Niveaux d'essai en fonction de l'application.

2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de façon normative dans le présent document et sont indispensables à son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 1730:2012, *Furniture – Tables – Test methods for determination of strength, durability and stability*

EN 12150-1:2015, *Glass in building - Thermally toughened soda lime silicate safety glass - Part 1: Definition and description*

EN 12600, *Glass in building - Pendulum test - Impact test method and classification for flat glass*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1
partie accessible
partie aisément accessible par l'utilisateur lorsque la table se trouve dans sa configuration normale d'utilisation et pour laquelle la probabilité d'un contact involontaire de la part de l'utilisateur est élevée

3.2
partie accessible pendant le montage et le pliage
partie qui n'est accessible que lors du montage et du pliage de la table

3.3
point de cisaillement et de pincement
les points de cisaillement ou de pincement existent si la distance entre deux parties accessibles et mobiles l'une par rapport à l'autre est supérieure à 7 mm et inférieure à 18 mm, quelle que soit leur position pendant le mouvement

4 Conditions d'essai

Les conditions générales d'essai doivent être conformes à l'Article 4 de l'EN 1730:2012.

Les essais doivent être réalisés dans l'ordre indiqué dans le Tableau 2.

5 Sécurité, Stabilité, résistance, et durabilité

5.1 Exigences générales

La table doit être conçue de manière à réduire le plus possible le risque de blessure pour l'utilisateur.

Toutes les parties de la table avec lesquelles l'utilisateur entre en contact dans les conditions normales d'utilisation doivent être conçues de manière à éviter toute blessure corporelle ainsi que tout dommage matériel.

Cette exigence est respectée lorsque :

a) les arêtes du plateau de table directement en contact avec l'utilisateur sont arrondies ou chanfreinées ;

b) toutes les autres arêtes accessibles lors de l'utilisation normale de la table sont exemptes de bavures et/ou d'arêtes vives ;

c) les extrémités des éléments creux d'un diamètre supérieur à 7 mm et inférieur à 12 mm avec une profondeur accessible de 10 mm sont obturées ou recouvertes.

Les parties mobiles et réglables doivent être conçues de manière à éviter tout risque de blessure et de fonctionnement non intentionnel.

Aucune partie de la structure de la table ne doit pouvoir se désolidariser inopinément.

Toutes les parties qui sont lubrifiées pour pouvoir coulisser facilement doivent être conçues de manière à éviter tout risque de taches de graisse pour l'utilisateur dans le cadre d'un usage normal.

5.2 Points de cisaillement et de pincement

5.2.1 Points de cisaillement et de pincement pendant le montage et le pliage

A l'exception des cas où les paragraphes 5.2.2 ou 5.2.3 s'appliquent, les points de cisaillement et de pincement uniquement liés au montage et au pliage sont acceptables, l'utilisateur étant supposé maître de ses mouvements et capable d'interrompre son action dès qu'il se fait mal.

ILNAS-EN 15372:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop